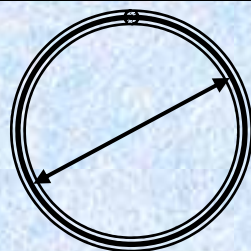


ART.6 CERCLE MATÉRIALISÉ



En cas de cercle matérialisé, celui-ci doit avoir un diamètre intérieur de **50 cm.**

- Ce cercle ne peut être déplacé après le 1er jet. Il reste à sa place pour les 3 lancers consécutifs auxquels a droit l'équipe.
- Il peut seulement être déplacé par l'équipe adverse, avant son 1er jet, dans les limites des 10m.
- Il doit être posé à plus d'un mètre de tout obstacle ou de la limite d'un terrain interdit et, dans les compétitions en terrain libre, à deux mètres d'un autre cercle de lancement utilisé.